

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF47

présenté par

M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune et les membres du groupe
Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« d'au moins 50 ans. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à mieux définir la cible de l'index portant sur les travailleurs seniors aujourd'hui définis dans l'article 2 comme des « salariés âgés ».